

3301

1090





République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Programme National de Développement Local (PNDL)

**Atelier national de concertation sur les relations
entre les collectivités locales et les organisations
communautaires de base (OCB)**

CESAG, 25 novembre 2005



SOMMAIRE

- Éléments de contexte
- Quels sens et quels mécanismes pour la participation?
- Un choix de méthode qui renforce les C.L
- La participation au service d'un projet de développement socio-économique.
- Le cadre législatif et institutionnel de la participation.
- Quelle stratégie pour ancrer la participation au quotidien?
- Quels mécanismes de mise en œuvre de la participation?
- Conclusion.



Diapositive 2

18/11/2005

Éléments de contexte

- La « redécouverte » de l'échelon local et la complexité des enjeux :
 - cadre de renouvellement et d'impulsion de la gouvernance politique et économique
 - diversité d'acteurs : Etat, CL, OCB, ONG, secteur privés, citoyen, divers pouvoirs, partenaires au développement
 - diversité d'enjeux : sociaux, politiques, économiques et culturels
 - suffisante prise en compte de l'ensemble des acteurs, des intérêts et des missions, des actions et interactions.
- Un champ de rivalités et de conflits.

Éléments de contexte

- double dynamique de la réforme de 96 :
 - **renforcement des CL :**
 - ✓ augmentation du nombre de CL ;
 - ✓ libre administration ;
 - ✓ extension de leur champ d'intervention ;
 - ✓ révision des modalités et des moyens d'action

Éléments de contexte

- **consécration légale de la participation des citoyens :**
 - ✓ participation citoyenne et communautaire : contribution, à tous points de vue, des acteurs locaux non élus
 - ✓ définition des cadres et des moyens d'expression et d'action

foisonnement des OCB avec de fortes
prétentions de compétences et de légitimités

Éléments de contexte

- La perception et la pratique des acteurs de leurs compétences et légitimités :
 - relations entre CL et OCB très souvent marquées par la défiance ;
 - deux dynamiques menées sur le territoire de façon parallèle et souvent antagonique ;
 - deux dynamiques souvent sources de tension entre les différents protagonistes de l'action publique locale.



Quel sens et quels mécanismes pour la participation ?

- Le rôle incontournable et irremplaçable des CL dans les politiques locales et sur le territoire local ;
- Une compréhension partagée du contenu et de la pratique de la participation communautaire ;
- Réunir des conditions réalistes et pragmatiques pour opérationnaliser la participation communautaire.



Un choix de méthode qui renforce les collectivités locales

- renforcement de la légitimité de l'État par le biais des collectivités locales :
 1. *renforcement des pouvoirs publics au plus près des populations ;*
 2. *introduction active et responsable des populations dans le jeu local ;*



Un choix de méthode qui renforce les collectivités locales

- développement socio-économique des territoires relevant de la responsabilité première des collectivités locales :
- 1. *CL au cœur des dynamiques territoriales de développement socio-économique ;*
- 2. *Une approche inclusive de concertation et de participation ;*



La participation au service d'un projet de développement socio-économique

- La compétence des collectivités locales
- Les exigences du développement socio-économique



Le cadre législatif et institutionnel de la participation

- La reconnaissance mutuelle ;
- L'accès à l'information ;
- La contribution à la délibération ;
- L'implication dans l'action concrète ;
- La possibilité de contrôle.



Quelle stratégie pour ancrer la participation au quotidien ?

- La charte locale de participation ;
- Le système local d'information sur les acteurs et sur les actions ;
- Le plan de développement local comme point d'ancrage de toute intervention ;
- Le renforcement de capacités des acteurs.



Quels mécanismes de mise en œuvre de la participation ?

- Les cadres de partenariats :
 - *Le partenariat à base territoriale ;*
 - *Le partenariat à base thématique.*



Quels mécanismes de mise en œuvre de la participation ?

- La contractualisation du partenariat :
 - *La co-gestion ;*
 - *La gestion déléguée ;*
 - *La maîtrise d'ouvrage déléguée ;*
 - *Le protocole d'entente.*



CONCLUSION

- Volonté de promouvoir la participation ne doit pas obéir à une logique d'accaparement mais à un souci d'organisation des acteurs pour la recherche collective de réponses à l'intérêt local spécifique.
- Mais les CL se doivent d'organiser les relations entre les acteurs communautaires de base car la responsabilité du développement local et de la démocratie locale leur incombe de par la loi.



Fin diaporama

**Je vous remercie de
votre attention**